

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 27 mars 2026.

Étaient présents :

BEASSE-EGU Aristide
BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
BREBION Daniel
BROUARD Sophie
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
HÉREL Régis
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine

Étaient excusés et représentés :

LEBRETON Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Patrice PARRÉ
VIDAL-BLANCHARD Audrey ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET

Secrétaire de séance : Séverine KUTER

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2026**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nombre et composition des commissions municipales

Vincent MAGRÉ expose :

L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGTC) stipule que : « Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier des questions soumises au Conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. »

Pour que les conseillers municipaux puissent être informés des projets soumis au Conseil municipal, il est proposé de créer des commissions thématiques permanentes chargées de formuler des avis sur les délibérations présentées au Conseil municipal.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (Art. L.2121-22 du CGTC).

Les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Il peut déléguer cette présidence par arrêté municipal.

Il est donc proposé de créer les 4 commissions municipales suivantes :

- **Urbanisme, développement et patrimoine communal**, chargée principalement d'étudier les délibérations liées aux projets d'investissement
- **Ressources, affaires générales et proximité**, chargée principalement d'étudier les délibérations liées aux finances, aux ressources humaines et aux affaires générales
- **Petite-enfance, enfance et jeunesse**, chargée principalement d'étudier les délibérations liées aux services d'accueil des enfants et de la vie scolaire
- **Lien social et vie associative**, chargée principalement d'étudier les délibérations liées à la culture et aux évènements, à la solidarité et à la vie associative.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

FIXE à 4 le nombre de commissions municipales sur les sujets suivants :

- Urbanisme, développement et patrimoine communal
- Ressources, affaires générales et proximité
- Petite-enfance, enfance et jeunesse
- Lien social et vie associative

DÉSIGNE les membres qui composent chaque commission comme suit :

- **Urbanisme, développement et patrimoine communal**

Président : Vincent Magré

Membres :

- Séverine KUTER
- Daniel BIDEAU
- Arnold BOGAT
- Daniel BREDION
- François FRAUD
- Raphaëlle LE CLÉACH
- Christine TESSIER
- Jean-Pierre LEBRETON
- Marc ROCHEDEREUX

- **Ressources, affaires générales et proximité**

Président : Vincent Magré

Membres :

- Patrice CHOIMET
- Daniel BIDEAU
- Claire MONÉDIÈRE
- Pierre NOBLET
- Valérie ROY
- Audrey VIDAL BLANCHARD
- Jean-Pierre LEBRETON
- Magalie DURAND-GUILLOIS

- **Petite-enfance, enfance et jeunesse**

Président : Vincent Magré

Membres :

- Pierre NOBLET
- Aristide BEASSE-EGU
- Sophie BROUARD
- Jessica DUFFY
- Christophe FAVREAU
- Régis HÉREL
- Jean-François GUILLON
- Magalie DURAND-GUILLOIS

• **Lien social et vie associative**

Président : Vincent Magré

Membres :

- Valérie ROY
- Arnold BOGAT
- Christophe FAVREAU
- Aurélie DEBORDE
- Laurent GENDRON
- Françoise GIRAUD
- Cécilia LETOURNEUX
- Patrick PARRE

Vote :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6

La Haye-Fouassière, le 02/04/2026

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Séverine KUTER

